



AIDE-SOIGNANT(E) : un métier au plus proche des patients et de leur famille

Ne manquez pas la période pour le dépôt de votre dossier de candidature pour entrer en formation d'aide-soignant(e) en Bretagne :

La formation d'aide-soignant(e) c'est :

- **1230 places de formation** pour la Bretagne, répartis sur 29 instituts ;
- une **formation courte** :
 - accessible dès 17 ans et sans limite d'âge ;
 - sans conditions de diplôme ;
 - organisée sur 10 mois en alternance et avec un suivi personnalisé des formateurs ;
 - avec la possibilité d'une prise en charge financière de la formation par la région Bretagne ;
 - un taux d'emploi proche de 90% en sortie de formation.

Le métier d'aide-soignant(e) c'est :

- exercer dans des milieux professionnels variés (Etablissement de santé, Etablissement pour Personnes Agées ou à domicile) et auprès de différents publics ;
- exercer au sein d'une équipe pluri professionnelle ;
- des possibilités d'évolution de carrière.

Les modalités de sélection : définies par l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Auparavant accessible par concours, le mode de sélection se fera désormais par dossier et entretiens (sauf pour la rentrée de septembre 2020).

En effet, dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la sélection pour l'entrée en formation en septembre 2020 se fera à partir du seul examen d'un dossier déposé auprès de l'Institut de formation de votre choix

Pour aller plus loin :

L'aide-soignant(e) assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

L'aide-soignant(e) accompagne la personne dans les activités de la vie quotidienne et contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

L'aide-soignant(e) transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins et travaille en équipe pluri professionnelle en collaboration avec l'Infirmière.

Il exerce son activité auprès des personnes hospitalisées dans les différents services hospitaliers, mais aussi auprès des personnes âgées, des personnes, de tous âges, vivant avec un handicap en structure ou à domicile. Les établissements dans lesquels il travaille peuvent être soit de statut public, associatif ou à but lucratif.